

Les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en septembre 2015

Chaque trimestre une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C est menée afin de mieux connaître les motifs de sortie et, en cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé.

En septembre 2015, 478 300 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont sortis des catégories A, B, C (demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi), qu'ils soient restés inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégorie D ou E (demandeurs d'emploi qui ne sont pas tenus de rechercher un emploi) ou non. Parmi eux, 43,4 % ont repris un emploi et 12,0 % sont entrés en formation.

3,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C fin août 2015 sont sortis de ces catégories au cours du mois de septembre 2015 pour reprendre un emploi. Ce taux est quasi stable par rapport au trimestre précédent (3,4 % en juin 2015) et sur un an (3,5 % en septembre 2014).

Parmi les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C sortis pour reprendre un emploi en septembre 2015, 66,4 % ont accédé à un emploi durable (CDI, autre contrat de 6 mois ou plus, mise à son compte) et 84,6 % étaient encore en emploi en décembre 2015, trois mois après leur sortie.

Avertissement :

Comme chaque année pour la publication portant sur les sortants de septembre, les coefficients de correction des variations saisonnières (CVS) ont été actualisés. Cette actualisation peut modifier, légèrement, l'ensemble des séries CVS sur la période juin 2002-mars 2015.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi est quasi stable au 3^e trimestre 2015

En septembre 2015, 478 300 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) sont sortis de ces catégories, qu'ils soient restés inscrits sur les listes de Pôle emploi (en catégorie D ou E) ou non. Parmi eux, 43,4 % ont repris un emploi et 12,0 % sont entrés en formation (tableau 1). La part des reprises d'emploi dans les sorties était de 42,7 % trois mois plus tôt et de 41,3 %

Tableau 1

Répartition des sorties par motif réel et taux de sortie par motif réel (1)

En % sauf mention contraire, données CVS

	Répartition des sorties par motif réel*			Taux de sortie par motif réel**		
	Sept. 2014	Jun 2015	Sept. 2015	Sept. 2014	Jun 2015	Sept. 2015
Reprise d'emploi.....	41,3	42,7	43,4	3,5	3,4	3,6
Formation	12,6	12,7	12,0	1,0	1,0	0,9
Retraite	1,6	1,1	1,5	0,1	0,1	0,1
Arrêt de recherche d'emploi temporaire.....	7,8	8,0	7,9	0,6	0,6	0,6
Non-renouvellement volontaire de la demande.....	3,0	2,9	2,7	0,2	0,2	0,2
Non-renouvellement accidentel de la demande.....	8,7	8,8	8,5	0,6	0,6	0,6
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	17,9	18,2	18,6	1,4	1,3	1,4
Radiation administrative	1,9	1,4	1,4	0,2	0,1	0,1
Autre motif de sortie	5,1	4,1	4,1	0,4	0,3	0,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	8,1	7,7	8,0
Nombre de sorties (CVS-CJO) (en milliers)	459,3	478,2	478,3			

* La part des reprises d'emploi dans les sorties des catégories A, B, C rapporte le nombre de sorties des catégories A, B, C pour reprise d'emploi au cours du mois *m* au nombre de sorties de ces catégories, tous motifs confondus, ce même mois. Une petite partie des sortants (13 %) s'est inscrite au cours du même mois *m*.

** Le taux de sortie pour reprise d'emploi un mois *m* rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à la fin du mois *m-1* et sortis de ces catégories pour reprise d'emploi au cours du mois *m* au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à la fin du mois *m-1*.

(1) Des nouveaux traitements mis en œuvre à l'été 2015 affectent légèrement le taux de sortie pour reprise d'emploi de septembre 2015, sans toutefois perturber l'interprétation en variation des statistiques (encadré 1).

Champ : * sorties des catégories A, B, C ; ** demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Tableau 2

Taux de sortie pour reprise d'emploi selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

En %, données CVS

	Sept. 2014	Jun 2015	Sept. 2015
Ensemble	3,5	3,4	3,6
Sexe			
Hommes.....	3,5	3,5	3,7
Femmes.....	3,4	3,3	3,4
Âge*			
Moins de 25 ans.....	5,7	5,6	6,0
De 25 à 49 ans	3,6	3,5	3,7
50 ans ou plus.....	1,7	1,7	1,7
Ancienneté en catégories A, B, C*			
Moins d'un an.....	4,5	4,5	4,7
Un an ou plus	2,2	2,2	2,3

* L'âge est calculé en fin de mois. L'ancienneté est calculée par rapport au mois de sortie.

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C fin août 2015, 3,7 % des hommes sont sortis de ces catégories en septembre 2015 pour reprise d'emploi.

Champ : demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

il y a un an ; celle des entrées en formation était à 12,7 % trois mois plus tôt et à 12,6 % il y a un an.

Fin août 2015, en France métropolitaine, 5 416 500 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégories A, B, C et 3,6 % d'entre eux sont sortis de ces catégories au cours du mois de septembre 2015 pour reprendre un emploi (graphique 1, tableau 1). Ce taux de sortie pour reprise d'emploi était de 3,4 % au trimestre précédent et de 3,5 % un an auparavant.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi est plus élevé pour les hommes

En septembre 2015, le taux de sortie pour reprise d'emploi est de 3,7 % pour les hommes et de 3,4 % pour les femmes (graphique 2, tableau 1). Ces taux s'élevaient à 3,5 % pour les hommes et 3,3 % pour les femmes au trimestre précédent ; ils étaient de 3,5 % pour les hommes et 3,4 % pour les femmes un an auparavant.

Le taux de sortie des catégories A, B, C pour reprise d'emploi dépend fortement de l'âge : en septembre 2015, il est de 6,0 % pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, 3,7 % pour les 25-49 ans et 1,7 % pour les 50 ans ou plus (graphique 3, tableau 1). En juin 2015, ce taux était de 5,6 % pour les moins de 25 ans, 3,5 % pour les 25-49 ans et 1,7 % pour les 50 ans ou plus.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi est nettement plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis au moins un an en catégories A, B, C) : il s'élève à 2,3 % en septembre 2015, contre 4,7 % pour ceux inscrits depuis moins d'un an (graphique 4, tableau 1). Sur le trimestre, le taux de sortie des demandeurs d'emploi de longue durée et celui des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an sont quasi-stables (2,2 % et 4,5 % respectivement).

Tableau 3
Type de contrat de travail et temps de travail des emplois occupés à la sortie

En %, données CVS

	Sept. 2014	Juin 2015	Sept. 2015
Emploi durable*	65,7	66,1	66,4
Type de contrat			
CDI.....	32,4	34,3	34,5
CDD, saisonnier, vacation.....	37,4	36,3	35,5
Intérim	13,5	13,8	13,7
Contrat aidé.....	9,5	9,1	9,8
À son compte	6,3	5,8	5,5
Autres.....	0,8	0,6	1,0
Temps de travail			
Temps plein.....	73,1	73,5	73,8
Temps partiel.....	26,9	26,5	26,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

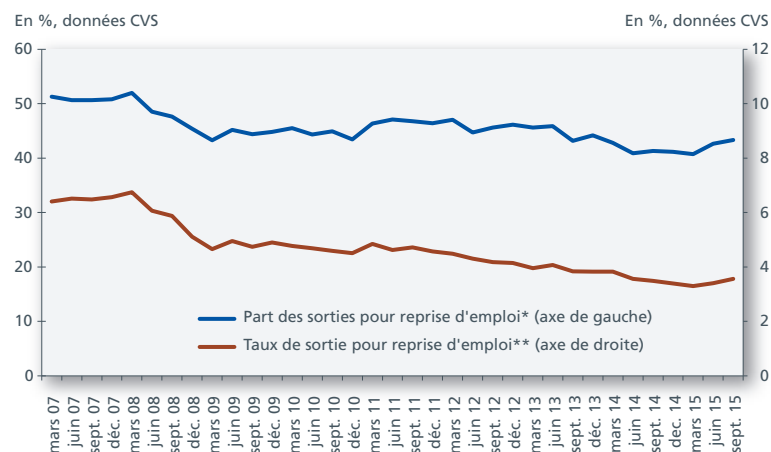
* CDI, autres contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi ; France métropolitaine.

Source : Pôle emploi-Dares, enquête Sortants.

Graphique 1

Part des sorties pour reprise d'emploi et taux de sortie pour reprise d'emploi

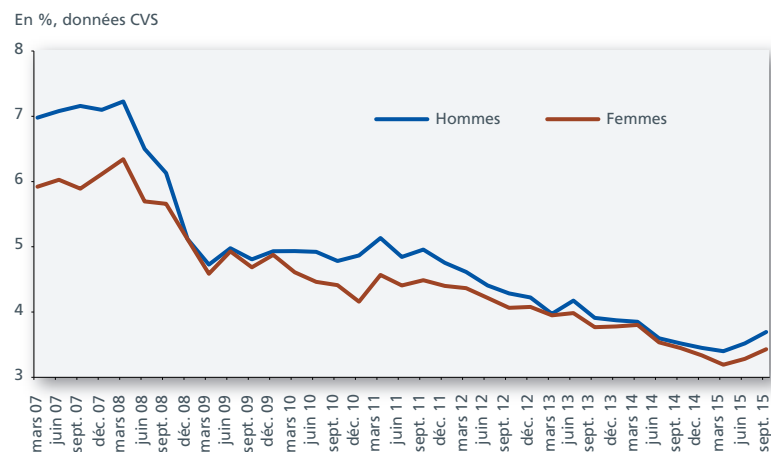


Champ : * sorties des catégories A, B, C ; ** demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Graphique 2

Taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe

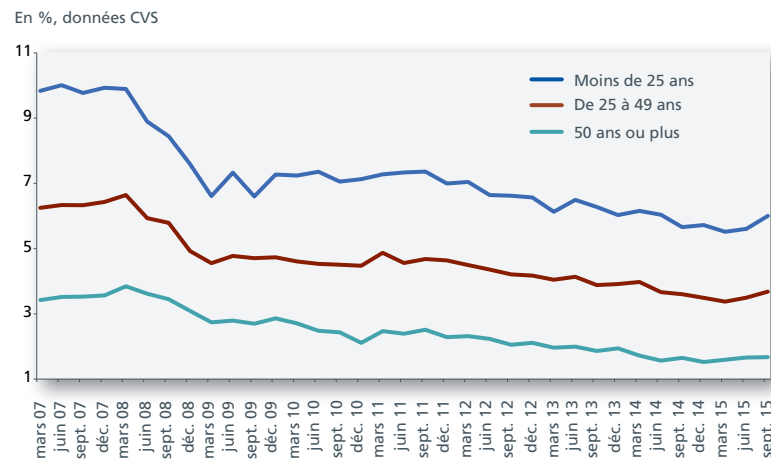


Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Graphique 3

Taux de sortie pour reprise d'emploi par âge



Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Les deux tiers des emplois occupés à la sortie sont durables

Parmi les demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C en septembre 2015 pour reprendre un emploi, 66,4 % ont accédé à un emploi durable (1). Cette part était de 66,1 % le trimestre précédent et de 65,7 % un an auparavant (tableau 3 et graphique 5). Les CDI représentent à eux seuls 34,5 % des emplois repris.

73,8 % des emplois occupés par les sortants de septembre 2015 sont à temps plein, part stable sur le trimestre.

84,6 % des sortants pour reprise d'emploi de septembre 2015 sont encore en emploi 3 mois après leur sortie (graphique 5).

**Valérie Bernardi (Dares),
Christel Poujouly (Pôle emploi).**

(1) CDI, autres contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



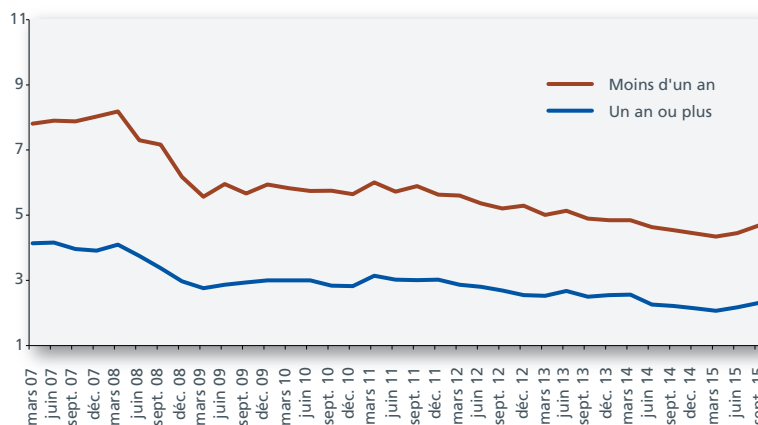
Pour en savoir plus

- [1] [Les séries trimestrielles sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.](#)
- [2] Bernardi V. (2015), « Les sortants des listes de Pôle emploi en 2014. La baisse du taux de sortie pour reprise d'emploi se poursuit », *Dares Résultats* n° 90, décembre.

Graphique 4

Taux de sortie pour reprise d'emploi par ancienneté en catégories A, B, C

En %, données CVS

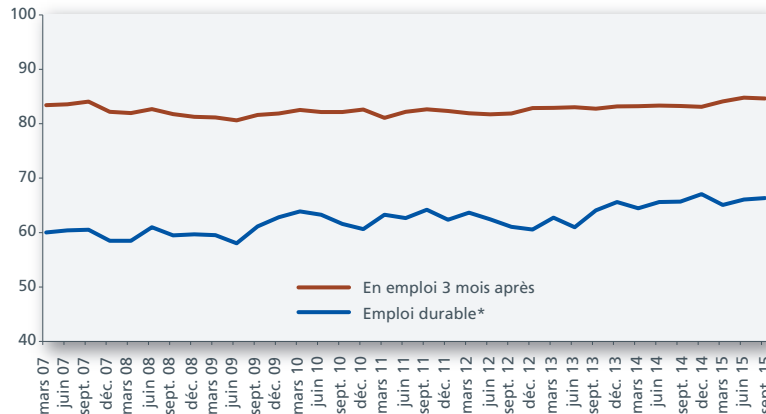


Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.
Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Graphique 5

Part des sortants pour reprise d'emploi en emploi durable* et en emploi trois mois après leur sortie

En %, données CVS



* CDI, autres contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.
Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi ; France métropolitaine.
Source : Pôle emploi-Dares, enquête Sortants.

DARES INDICATEURS

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Rubrique Études et Synthèses)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**.

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**.

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**. Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**.

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

L'enquête Sortants des listes de Pôle emploi

Depuis le 2^e trimestre 2001, Pôle emploi et la Dares mènent chaque trimestre une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C afin de mieux connaître les motifs réels de sortie et, en cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé. En effet, la STMT (statistique mensuelle du marché du travail), sur laquelle s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi, enregistre les motifs de sortie tels que connus par le conseiller de Pôle emploi, ne comptabilise donc que les reprises d'emploi explicitement déclarées à Pôle emploi par les demandeurs d'emploi et, en cas de reprise d'emploi, ne fournit aucune information sur l'emploi retrouvé. Or, certains demandeurs d'emploi ayant repris une activité ne le signalent pas à Pôle emploi, et leur sortie est alors souvent enregistrée administrativement comme due à un défaut d'actualisation de leur situation mensuelle ou à une radiation administrative, en cas de non-présentation à un entretien. Ainsi, environ la moitié des personnes sorties pour défaut d'actualisation de leur situation mensuelle et un peu plus d'un quart de celles sorties pour radiation administrative ont en fait repris un emploi.

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C au cours du dernier mois du trimestre (mars, juin, septembre et décembre), trois mois après leur sortie. Certains ne sont plus inscrits à Pôle emploi, d'autres le sont encore, mais en catégorie D ou E. Sont considérées l'ensemble des sorties de catégories A, B, C sur le mois, même celles de courte durée. Le champ de l'enquête ne comprend que les personnes susceptibles d'être en emploi à leur sortie : les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles qui sont sorties à la suite d'un défaut d'actualisation ou d'une radiation administrative ou encore celles dont le motif de sortie déclaré est imprécis. Sont hors du champ de l'enquête les sortants pour cause de maladie ou maternité, entrée en formation ou retraite.

Les motifs réels de sortie des catégories A, B, C sont reconstitués à partir de deux sources : l'enquête Sortants pour les personnes interrogées et la STMT pour les autres. Les sorties pour reprise d'emploi correspondent aux demandeurs d'emploi qui déclarent être sortis pour ce motif ou qui déclarent être sortis pour un autre motif (hors formation, retraite, maladie, invalidité ou vacances) et sont en emploi le mois de la sortie.

Comme toute statistique établie à partir d'une enquête, les parts et taux de sortie par motif sont estimés avec une marge d'incertitude liée à la taille de l'échantillon. Chaque trimestre, environ 15 000 personnes sont interrogées en France métropolitaine dans le cadre de l'enquête Sortants. Pour septembre 2015, la part des sorties pour reprise d'emploi dans l'ensemble des sorties est estimée à 42,8 % (donnée brute) avec une précision, à 95 %, de plus ou moins 0,8 point. Cela signifie qu'il y a 95 % de chances pour que la part des sorties pour reprise d'emploi qui serait mesurée sur l'ensemble des sortants (et non plus sur un échantillon) soit comprise entre 42,0 % et 43,6 %.

Les comportements de sortie présentent un caractère saisonnier. Pour tenir compte de cette saisonnalité et du fait que les quatre mois d'enquête ne sont pas nécessairement représentatifs de ce qui se passe sur l'année, les données sont désaisonnalisées et calées sur les volumes de sorties CVS-CJO estimés à partir de la STMT. Chaque année, pour la publication relative aux sortants de septembre, les coefficients de correction des variations saisonnières (CVS) sont actualisés pour tenir compte de l'année écoulée.

Définition des catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie statistique	Définition
A	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi
B	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 h ou moins au cours du mois)
C	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 h au cours du mois)
D	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi
E	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise)

Les nouveaux traitements mis en œuvre à l'été 2015 affectent très légèrement le taux de sortie pour reprise d'emploi de septembre 2015

Depuis juin 2015, Pôle emploi reçoit de l'Agence de services et de paiement (ASP) des données administratives lui permettant de fiabiliser le classement, dans la catégorie correspondant à leur situation effective, des demandeurs d'emploi en formation, en service civique ou en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ainsi depuis cette date, certains demandeurs d'emploi qui auparavant étaient classés, indûment, en catégories A, B, C (demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi) sont désormais comptabilisés en catégories D (dans le cas des formations de 40 heures ou plus et des services civiques) ou E (dans le cas des CDDI).

Ces nouveaux traitements ne sont pris en compte dans l'enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi qu'à partir de la vague des sortants de septembre 2015 (les données de la publication de juin 2015 ayant été estimées de façon à les rendre comparables à celles de mars). Ainsi, à compter de cette date, le reclassement des demandeurs d'emploi grâce aux données de l'ASP affecte à la hausse le nombre de sorties pour reprise d'emploi (dans le cas des CDDI et des services civiques) et pour formation (dans le cas des formations de 40 heures). Il affecte également à la hausse la part des contrats aidés dans les reprises d'emploi. *A contrario*, avant septembre 2015, le fait de ne pas considérer comme sortants des listes certains demandeurs d'emploi en formation, en service civique ou en CDDI a pu conduire à très légèrement sous-estimer les taux de sorties pour reprise d'emploi ou formation.

Toutefois en régime permanent, cette rupture de série reste très modérée et ne perturbe pas l'interprétation en variation des statistiques. S'il n'y avait pas eu cette nouvelle comptabilisation des demandeurs d'emploi, le nombre de sorties globales au mois de septembre 2015 aurait été inférieur de 1 500 personnes, soit moins de 0,3 % du nombre de sorties globales. Par ailleurs, si ces sorties supplémentaires n'avaient pas été prises en compte, en septembre 2015 le taux de sortie pour reprise d'emploi aurait été inférieur de 0,1 point ; les taux de sortie des autres motifs seraient inchangés ; la part des formations dans le total des motifs de sortie aurait été inférieure de 0,5 point (à 11,5 % contre 12,0 % avec les nouveaux traitements) ; et la part des autres motifs de sortie n'aurait été modifiée au maximum que de 0,2 point (tableau A).

Tableau A

Écarts entre la répartition des sorties par motif réel et les taux de sortie par motif réel avec et sans prise en compte des reclassements obtenus à partir des données de l'ASP

	Impact de la prise en compte des données de l'ASP sur les taux de sortie par motif réel	Impact de la prise en compte des données de l'ASP sur la répartition des sorties par motif réel
	Septembre 2015	
Reprise d'emploi.....	0,1	0,0
Formation	0,0	0,5
Retraite	0,0	0,0
Arrêt de recherche d'emploi temporaire.....	0,0	-0,1
Non-renouvellement volontaire de la demande.....	0,0	0,0
Non-renouvellement accidentel de la demande.....	0,0	0,0
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	0,0	-0,2
Radiation administrative	0,0	-0,1
Autre motif de sortie	0,0	-0,1

Champ : France métropolitaine

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT et enquête Sortants.

Définition des motifs réels de sortie

Motif réel	Définition
Reprise d'emploi	Reprise d'emploi
Formation	Entrée en formation
Retraite	Départ en retraite (et entrée en dispense de recherche d'emploi jusque fin 2011)
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	Maladie, invalidité, congé de maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire, service civique
Non-renouvellement volontaire de la demande*	N'est plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit
Non-renouvellement accidentel de la demande*	Oubli de téléphoner ou ignorance sur le fait qu'il fallait téléphoner, problème de télé-actualisation
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	Oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription dans les trois mois
Radiation administrative	Radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi
Autre motif de sortie	Décès, prison, déménagement, problème de carte de séjour, refus, autres

* Non suivi d'une réinscription sur les listes de Pôle emploi dans les trois mois.